

New Clear



Free Solutions



Coalition for a Clean Green Saskatchewan



Coalition
Pour que le Québec ait meilleure MINE !

GREENPEACE

Le 8 mars 2016

Le très honorable Justin Trudeau
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Objet : Demande d'un examen parlementaire de vingt ans pour la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

Monsieur le Premier ministre,

Cette lettre a pour but de vous demander de mettre en œuvre un examen public et la mise à jour de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Cette mise à jour est urgente étant donné le manque d'indépendance institutionnelle de la part de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et à la lumière des leçons que nous avons apprises du désastre de Fukushima.

Le 11 mars marquera le cinquième anniversaire du tremblement de terre et du tsunami dévastateurs qui ont provoqué la catastrophe nucléaire de Fukushima, au Japon. Ce qui s'est produit à Fukushima est une tragédie humaine et nous souhaitons que cela n'arrive jamais au Canada. Cinq ans après, plus de 100 000 personnes ne sont toujours pas retournées chez elles et des milliers d'autres vivent dans des régions contaminées par les retombées radioactives de la centrale nucléaire.

Bien que les médias canadiens accusent souvent le tremblement de terre et le tsunami d'être la cause de l'accident, l'enquête du gouvernement japonais a conclu que la catastrophe nucléaire était manifestement d'origine humaine due à un organisme de réglementation nucléaire laxiste et favorisant l'industrie.ⁱ Autrement dit, l'organisme de réglementation japonais et l'exploitant de Fukushima étaient au courant du risque de tsunami, mais ont choisi de ne pas agir. Pour remédier aux négligences humaines et institutionnelles du désastre de Fukushima, le Japon et l'Union européenne ont resserré les obligations juridiques pour accroître l'indépendance et la transparence des organismes de réglementation nucléaire.

Aucune initiative de la sorte n'a été entreprise pour améliorer l'indépendance ou la transparence de la CCSN à la suite de l'accident de Fukushima. Bien que la CCSN ait examiné les défaillances techniques ayant causé la libération de substances radioactives à la centrale nucléaire japonaise, elle n'a pas considéré comment les lacunes institutionnelles et la réglementation gérée par l'industrie ont provoqué cet accident. Cette situation doit être gérée dans le cadre d'un processus d'examen public menant à la mise à jour de la LSRN.

Au cours des dernières années, l'indépendance des organismes environnementaux fédéraux, dont la CCSN, s'est profondément érodée. En 2008, le ministre des Ressources naturelles, Gary Lunn, a démis la présidente de la Commission, madame Linda Keen. Il a invoqué la gestion de la fermeture du réacteur NRU (National Research Universal) d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), puis la pénurie de radio-isotopes que cette fermeture a provoquée, pour justifier le retrait de M^{me} Keen de la présidence de la Commission. M^{me} Keen a toutefois déclaré publiquement qu'il s'agissait d'une « excuse » et qu'elle avait véritablement été démise de ses fonctions parce qu'elle refusait de maintenir les normes de sûreté de la conception du réacteur CANDU-6 d'EACL datant des années 1970.ⁱⁱ Le retrait de M^{me} Keen a, de

toute façon, ébranlé la confiance du public en la CCSN et mis au jour certains conflits potentiels dans les responsabilités du président de la Commission.ⁱⁱⁱ

Depuis, l'impartialité de l'organisme de réglementation a été publiquement remise en question et des inquiétudes ont été soulevées par rapport à la transparence et à la réduction de la participation publique dans la prise de décisions. Voici certaines des raisons de cette perception de partialité :

- Le président de la CCSN, Michael Binder, a publiquement critiqué le comité indépendant d'évaluations environnementales du Québec^{iv}, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*, lorsque, du ressort de ses compétences, il a recommandé que le Québec ne procède pas à l'extraction minière de l'uranium, car cette activité est socialement inacceptable pour les Québécois.^v
- Un sondage Environics effectué auprès de scientifiques du gouvernement fédéral a révélé que les chercheurs de la CCSN faisaient partie d'un des ministères fédéraux les plus susceptibles de se faire demander de modifier les études pour des raisons non scientifiques. Le personnel de la CCSN était parmi ceux vraisemblablement (57 %) au courant de cas pour lesquels la santé et la sécurité des Canadiens avaient été compromises à cause d'interférences politiques.^{vi}
- La délivrance d'un permis de 10 ans à l'opérateur de la centrale nucléaire de Darlington- une augmentation sans précédent de la durée d'un permis, qui réduira considérablement la participation et la contribution du public.
- Le ministre des Ressources naturelles, qui a l'autorité complète de démettre le président de la CCSN, conserve le double rôle consistant à surveiller l'organisme de réglementation et à faire la « promotion » de l'industrie.
- Les déclarations et les actions de la CCSN indiquent qu'elle privilégie la production d'énergie nucléaire et sa croissance au lieu d'agir en tant qu'organisme de sûreté impartial.^{vii}

Bien que le prédécesseur de la CCSN, la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), avait un mandat prescrit par la loi pour « promouvoir » l'énergie nucléaire, cette mission a heureusement été retirée du mandat de la CCSN en vertu de la LSRN. Toutefois, les facteurs mentionnés précédemment ont contribué à la perception que la CCSN fait la promotion de l'industrie qu'elle réglemente.^{ix}

Vous avez affirmé que le gouvernement du Canada accorde de l'importance à l'indépendance des autorités fédérales ainsi qu'à la transparence et à la participation du public dans la prise de décisions. La mise à jour de la LSRN cadre directement avec ces valeurs. La *Loi* doit être durcie afin d'assurer la véritable indépendance de la CCSN.

Il y a déjà vingt ans que le Parlement a adopté la LSRN. Les lois font souvent l'objet d'un examen public après vingt ans. Selon des documents obtenus grâce à *Loi sur l'accès à l'information*, la CCSN souhaite également apporter des modifications à la LSRN relativement à des questions de sécurité. La Commission considère cependant qu'un examen de vingt ans de la LSRN pourrait être négatif, car il comporterait « une étude approfondie de TOUTES les parties prenantes ».^x

Nous ne sommes pas d'accord. Nous croyons qu'il est essentiel de mettre en place un examen ouvert et public de la LSRN pour analyser les leçons tirées de Fukushima et rétablir l'indépendance nécessaire et le sentiment de confiance du public en l'institution.

Selon nos négociations avec la CCSN, voici certains des sujets qui devraient être abordés dans le cadre d'une revue de la législation pour garantir l'indépendance de l'organisme de réglementation et la sécurité publique :

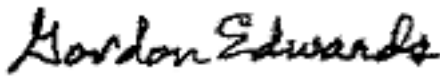
- renforcer l'indépendance de la Commission;
- accroître la transparence et les occasions d'une participation publique significative;
- exiger une approche de développement durable pour les évaluations environnementales;
- confirmer la nécessité de l'engagement des peuples autochtones dans les processus de prise de décisions de la CCSN;
- éclaircir les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de gestion des urgences nucléaires;
- imposer des durées limitées pour la validité des permis afin de permettre la participation éclairée du public de façon périodique ;
- remettre la surveillance de la CCSN à un ministère n'ayant pas le mandat de faire la promotion de l'énergie nucléaire.

Nous discuterons avec plaisir avec votre personnel et le ministre des Ressources naturelles, et présenterons des explications sur les problèmes soulevés ci-dessus ainsi que des solutions législatives possibles.

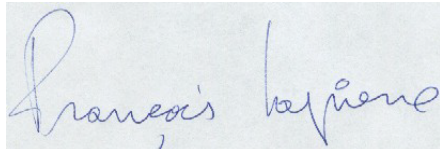
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Dominique Bernier
Coordonnatrice et coporte-parole
Coalition pour que le Québec ait meilleure mine



Gordon Edwards
Président
Le Regroupement pour la surveillance du nucléaire



François Lapierre
Porte-parole
Association de protection pour l'environnement des Hautes-Laurentides



Brennain Lloyd
Coordonnatrice
Northwatch



Lois Corbett
Directrice Exécutive
Conseil de Conservation du Nouveau-Brunswick



David Geary
Communications Director
Clean Green Saskatchewan



Ugo Lapointe,
Coordonnateur canadien
MiningWatch Canada



Mark Mattson
Président
Lake Ontario Waterkeeper



Theresa McClenaghan
Directrice générale
L'Association canadienne du droit de
l'environnement



Kaitlyn Mitchell
Staff lawyer and National Program Director
EcoJustice



Michael Poellet
Chairperson,
Inter-Church Uranium Committee
Educational Cooperative



Christian Simard
Directeur général
Nature Québec



Shawn-Patrick Stensil
Conseiller principal énergie
Greenpeace Canada



Chris Rousse
Founder
New Clear Solutions

Envoyez correspondance à:

Shawn-Patrick Stensil,
Conseiller principal énergie , Greenpeace Canada
33 Cecil St., Toronto, Ontario, M5T 1N1.

c. c. :

James Gordon Carr, Ministre des Ressources naturelles
Catherine McKenna, Ministre de l'Environnement
Rona Ambrose, chef de l'opposition
Thomas Mulcair, chef du NPD
Elizabeth May, chef du Parti vert du Canada
Kathleen Wynne, Première ministre de l'Ontario
Philippe Couillard, Premier ministre du Québec

Brian Gallant, Premier ministre du Nouveau Brunswick
Brad Wall, Premier ministre de la Saskatchewan
Julie Gelfand, Commissaire à l'environnement et au développement durable
Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Bob Chiarelli, Ministre de l'Énergie
Glen Murray, Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

ⁱ The National Diet of Japan, *The official report of The Fukushima Nuclear Accident Independent Investigation Commission*, 2012, p. 16.

ⁱⁱ Rennie MacKenzie et Ann MacLachlan, « Ex-CNSC president looks at options after losing challenge to dismissal », *Nucleonics Week*, vol. 50, n^o 6, le 23 avril 2009.

ⁱⁱⁱ Brenda MacKenzie (2010), « The Independence of the Nuclear Regulator: Notes from the Canadian Experience », *Nuclear Law Bulletin*, vol. 2010/1.

^{iv} Michael Binder (président de la CCSN) à l'honorable David Heurtel (ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), lettre, le 27 juillet 2015.

^v De plus, le BAPE a fait la recommandation raisonnable que le Québec ne procède pas à l'exploration uranifère jusqu'à ce que la province ait mis en place sa propre surveillance réglementaire pour ce type d'exploration et jusqu'à ce que les incertitudes scientifiques et technologiques soient résolues. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), *Les enjeux de la filière uranifère au Québec*, rapport 308, mai 2015

^{vi} Environics, *Sondage auprès des scientifiques fédéraux 2013 : Obstacles à des communications efficaces et utilisation des preuves scientifiques*, Préparé pour l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

^{vii} Tyler Hamilton, « Nuclear regulator's impartiality questioned », *The Toronto Star*, le 1^{er} décembre 2009.

^{viii} Shawn McCarthy, « Impartiality of federal panel reviewing nuclear-waste plan under scrutiny », *The Globe and Mail*, le 23 septembre 2013.

^{ix} Par exemple, le 19 janvier 2015, la CCSN a envoyé un courriel intitulé *Environmentalists Urged to Sign Letter to Support Nuclear Energy*. L'Association canadienne du droit de l'environnement, Greenpeace, le Lake Ontario Waterkeeper, le Sierra Club of Canada et Northwatch ont subséquemment informé le ministre des Ressources naturelles dans une lettre datant du 4 février 2015. La CCSN a ensuite retiré le message de son site Web.

^x Demande d'accès A-2015-00025, demande pour : « ...les notes d'information ou les présentations soutenant le point à l'ordre du jour "Rapport d'étape sur les modifications potentielles à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*" lors de la réunion du Comité de gestion du 22 janvier 2015. Le numéro de suivi est le ccm-000584. »